

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du dix février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame LABUSSIÈRE Maryvonne, absente excusée, qui a donné procuration à Monsieur HALIPRÉ Jean.

Monsieur Philippe CENDRE est élu secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du 11 janvier 2022, approuvé à l'unanimité.

I. Intervention de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin

Monsieur le Maire indique avoir sollicité Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin, pour aborder trois sujets concernant le rapprochement des villes d'Hesdin, Marconne, Marconnelle, Huby-Saint-Leu et Sainte-Austreberthe dans le cadre du label « Petites Villes de Demain », l'O.R.T. (Opération de Revitalisation du Territoire) et du « Centre Social et Culturel ». Le Maire d'Hesdin précise que les Conseillers municipaux des cinq communes concernées seront conviés à une réunion d'information programmée au samedi 12 mars 2022 à 9h30, à la salle des fêtes de Marconne.

II. Armoire anti-feu

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes des 7 Vallées va passer un marché d'acquisition d'armoires ignifuges (anti-feu). Pour adapter au mieux le marché et bénéficier de tarifs négociés, nous devons communiquer les dimensions souhaitées. La discussion ouverte, les membres du Conseil municipal opteraient pour une armoire de modèle intermédiaire (1 porte), de dimensions : H 1700 x L 800 x P 650, d'une capacité entre 350 et 400 litres, d'un poids compris entre 350 et 400 kg, pour un prix entre 2.500 et 3.000 € H.T.

III. Capteurs CO2 pour les écoles

Les décrets n° 2012-14 (du 5 Janvier 2012) et n°2015-1000 (du 17 aout 2015) portant sur l'engagement national pour l'environnement implique une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les établissements accueillant un public dit sensible. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'installer des capteurs CO2 dans les trois classes du R.P.I. Dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, il est possible de les commander pour un coût de 35.94 € T.T.C. le capteur.

IV. Subvention accompagnateur bus

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal avoir reçu un premier versement de la subvention « Accompagnateur bus » émanant de la Région Hauts-de-France. Ce premier versement s'élève à 984 €.

V. Emission d'un mandat en « non-valeur »

Monsieur le Percepteur de Campagne-les-Hesdin a adressé un courrier proposant de soumettre au conseil, les créances irrécouvrables de 2011 afin d'en délibérer en vue de leur admission en non-valeur pour la somme de 115 € correspondant à une location de salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande adressée par Monsieur le Percepteur.

VI. Sécurisation de la rue Fernand Lemerrier

Une étude a été menée par le bureau d'études INGEO de Blendecques pour la sécurisation de la rue Fernand Lemerrier. Après une première proposition financière, rejetée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, le bureau d'étude est venu présenter en mairie un projet actualisé pour un montant de 48.739,20 € T.T.C. comprenant des travaux préparatoires, l'installation d'écluses, de passages piétons et de panneaux de signalisation.

VII. Fusion des R.P.I. Huby-Saint-Leu / Guisy avec Marconnelle / Bouin-Plumoisson : transport scolaire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le premier ramassage scolaire est prévu à 8h15 au « Petit-Saint-Leu » pour un retour à 18h15 au même endroit (soit une journée de 10 heures), contre 8h15 le matin et 16h55 le soir actuellement (soit 8h40/jour). Cette situation n'est pas envisageable dans ces conditions, notamment pour des enfants âgés de trois ans. La délibération ouverte, compte-tenu des horaires proposés dans le cadre du transport scolaire suite au projet de fusion des R.P.I. Huby-Saint-Leu / Guisy et Marconnelle / Bouin-Plumoisson, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, demandent au transporteur de reconsidérer ses hypothèses du service de ramassage scolaire et demandent le maintien de la gratuité du transport scolaire pour la pause méridienne.

VIII. Recensement de la population

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population se termine le samedi 19 février 2022. Il est actuellement effectué en grande partie par Sandy BÉCLIN. Le taux d'avancement est de 95,8 % à ce jour.

IX. Gestion de la Banque Alimentaire

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier émanant de la ville d'Hesdin concernant la gestion de la Banque Alimentaire. Auparavant, le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) d'Huby-Saint-Leu effectuait le paiement des cotisations directement à la Banque Alimentaire. Dorénavant, le paiement se fera au C.C.A.S d'Hesdin.

X. Affaires diverses

☞ **Monsieur Dominique NEDONCHEL** est en arrêt de travail jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclus.

☞ **Madame Cloé BÉCLIN** est en arrêt de travail jusqu'au 28 février 2022 inclus.

☞ **Renouvellement des contrats P.E.C.** : les deux contrats Parcours Emploi Compétences de Madame Cloé BÉCLIN et de Monsieur Nathan LOMBART sont renouvelés à partir du 1^{er} avril 2022 à raison de 20h/semaine sur une durée de 6 mois pour Madame BÉCLIN et à raison de 30h/semaine sur une durée de 12 mois pour Monsieur LOMBART.

☞ **Monsieur Lilian MERLOT** a déposé en mairie une demande de contrat d'apprentissage. Pour accepter une telle demande, il faut que le tuteur possède un diplôme supérieur ou de même niveau que l'apprenti. Ce n'est pas le cas pour la commune d'Huby-saint-Leu. Il n'est donc pas possible de recruter un apprenti dans ces conditions.

☞ **Opération « Hauts-de-France Propres »** : l'Union Équestre Hesdinoise (U.E.H.) organise sa trentième opération nature propre le 19 mars 2022 à 14h30.

☞ **La Lutte contre l'habitat indigne** constitue une priorité nationale, réaffirmée par la loi ALUR du 26 mars 2014. Il s'agit d'un enjeu fort des politiques publiques en matière de santé et de sécurité des occupants, de droit à un logement décent, et de conservation d'un parc privé à vocation sociale. A cet effet, 5 demi-journées de sensibilisation seront organisées dans le Pas-de-Calais du 21 février au 2 mars 2022. Pour le Territoire Montreuillois, une réunion est programmée le mardi 1^{er} mars de 14h à 18h – Salle du Manège – Boulevard Militaire – 62140 Hesdin.

☞ **La Croisée – Vide-greniers permanent inclusif et solidaire** : Depuis 1999, l'association Maison Accueil Solidarité (M.A.S.) propose des actions et des services diversifiés destinés à faciliter l'inclusion sociale et l'accompagnement vers l'emploi des populations fragilisées de l'Hesdinois, l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer et ses environs. La Croisée est une Entreprise Adaptée dont l'activité principale à sa création est un vide-greniers permanent. L'inauguration des locaux est programmée au 25 février 2022 à 17h30 au 1, Avenue de Boulogne à Marconne.

☞ **Défibrillateur** : Dans le cadre de la mutualisation, un projet concernant un groupement de commandes de défibrillateurs automatique est en cours de réflexion au sein de la Communauté de Communes des 7 Vallées.

☞ **Carnaval** : Le Comité des fêtes organisera son traditionnel carnaval le samedi 5 mars 2022.

21 heures, la séance est levée.

**Le Maire,
Serge ROUSSEL**

